



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tirs de deux jeunes loups de la meute du Mont-Tendre

Deux jeunes loups ont été prélevés le 4 septembre dans la soirée sur le territoire de la commune de Montricher, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de réguler cette meute. Les tirs ont été réalisés conformément aux conditions fixées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans l'autorisation accordée au Canton la semaine passée.

Des agents du corps de Police faune-nature ont procédé à l'opération de régulation de la meute du Mont-Tendre lundi 4 septembre. Deux jeunes loups mâles de la meute du Mont-Tendre ont été abattus peu avant 21 heures sur un alpage situé sur la commune de Montricher. Les tirs ont été effectués alors qu'un loup adulte précédait les trois louveteaux de la meute.

Les opérations se sont déroulées en conformité avec les conditions fixées par l'OFEV. La Confédération avait autorisé le 28 août le Canton à prélever deux jeunes loups de cette nouvelle meute installée dans le Jura vaudois, compte tenu des nombreuses attaques perpétrées sur des jeunes bovins de la région ([Cf communiqué du 1^{er} septembre](#)).

Les corps ont été envoyés immédiatement à l'Institut de pathologie animale (FIWI) de l'université de Berne.

Plus d'informations sur la gestion du loup sur la page [vd.ch/grands-carnivores](https://www.vd.ch/grands-carnivores)

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 septembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Alexandre Cavin, chef de section Police faune-nature, Direction générale de l'environnement